

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 CHAMP D'APPLICATION

- A. Tous les travaux visés dans la présente section doivent être conformes au cahier des charges général en matière de mécanique applicable à ce chantier, le cas échéant.
- B. La présente section comprend les spécifications relatives à la fourniture et à l'installation d'un conduit de gaz en acier inoxydable à paroi simple, homologué UL1738 et ULC-S636, destiné aux appareils à gaz de catégories I, II, III et IV.

1.2 DOCUMENTS À FOURNIR

Fournir les documents suivants pour le système de conduit conformément à la présente section :

- A. Plans d'implantation
- B. Calculs de dimensionnement, le cas échéant
- C. Catalogue du produit
- D. Instructions d'installation
- E. Garantie du produit

1.3 CODES ET NORMES APPLICABLES

Les systèmes d'évacuation des gaz fournis en vertu de la présente section doivent être homologués conformément aux normes d'évacuation UL1738 et ULC-S636, et doivent respecter l'ensemble des codes, arrêtés, règlements et lois locaux, régionaux, nationaux et provinciaux applicables. Ceux-ci peuvent inclure le Code national du gaz combustible (ANSI Z223.1/NFPA-54) (États-Unis) ou le Code d'installation du gaz naturel et du propane, B149.1 (Canada), ou encore des codes tels que le Code mécanique national BOCA, le Code mécanique standard et le Code mécanique uniforme, le cas échéant.

1.4 GARANTIES

Le fabricant garantit le système d'évacuation contre tout défaut de matériau et de fabrication pendant une période de 15 ans à compter de la date d'achat. Toute partie du système d'évacuation réparée ou remplacée au titre de la garantie sera couverte par la garantie pour la durée restante de la période de garantie initiale.

PARTIE 2 – PRODUITS

2.1 Conduit d'évacuation à paroi simple en acier inoxydable homologué UL 1738 et ULC-S636 pour les appareils à gaz de catégories I, II, III et IV.

- A. Le conduit d'évacuation à paroi simple fabriqué en usine doit être conçu pour être utilisé avec des appareils à gaz de catégories I, II, III ou IV, ou conformément aux spécifications du fabricant de l'appareil à gaz.
- B. Le conduit doit être fabriqué en acier inoxydable super ferritique UNS S44735 (c'est-à-dire AL 29-4C®) homologué UL ou en un matériau alternatif homologué UL.
- C. Le conduit doit comporter un joint FKM (fluoroélastomère) à double sécurité, installé en usine dans l'extrémité femelle du conduit, assurant une étanchéité à l'air et à l'eau lorsque les extrémités mâle et femelle, qui se chevauchent, sont assemblées conformément aux instructions du fabricant du conduit.
- D. Le conduit à paroi simple doit être compatible avec les conduits flexibles à paroi double et à âme lisse, à l'aide d'un adaptateur, tous provenant du même fabricant de conduits.
- E. La température maximale des gaz de combustion homologuée par UL ne doit pas dépasser 288°C (550°F) pour les conduits de diamètre inférieur ou égal à 305 mm (12") et 249°C (480°F) pour les conduits de diamètre compris entre 356 et 610 mm (14" et 24").
- F. Le conduit doit être homologué UL pour une pression maximale de 8" w.c. et avoir passé avec succès l'essai d'étanchéité UL à 20" w.c.
- G. Le système d'évacuation doit être continu depuis la sortie du conduit de fumée de l'appareil jusqu'à l'extrémité du conduit à l'extérieur du bâtiment. Tous les composants du système, tel que les supports d'évacuation, les passages de toiture ou de mur, les extrémités, les raccords et les raccords de vidange, doivent être homologués UL/cUL et fournis par le même fabricant de conduits d'évacuation.
- H. Les éléments du système d'évacuation qui sont en contact direct avec les produits de la combustion doivent être munis d'une étiquette UL/cul.

2.2 FABRICANT

Le conduit doit être un modèle Z-Vent^{MD} à paroi simple, fabriqué par Z-Flex (États-Unis) ou Flexmaster (Canada).

PARTIE 3 : MISE EN ŒUVRE

3.1 DISPOSITION DU SYSTÈME D'ÉVACUATION

- A. Le système d'évacuation et les raccordements doivent être nettoyés et inspectés avant d'être raccordés à l'appareil.
- B. Le système d'évacuation doit respecter les distances de sécurité par rapport aux matériaux combustibles, conformément aux spécifications du fabricant.
- C. Le tracé du système d'évacuation doit être conçu et mis en œuvre conformément aux instructions d'installation du fabricant, notamment en ce qui concerne la catégorie de conduit, le diamètre du conduit, la longueur équivalente maximale et/ou les pressions admissibles dans le conduit, le nombre de coudes, les évacuations de condensats, les terminaisons, la pente, les distances de sécurité, les supports, etc.
- D. L'installation du système d'évacuation doit être conforme aux instructions d'installation du fabricant, à son homologation UL/cUL et aux codes en vigueur au niveau de la province et au niveau local.

3.2 ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE

- A. Fixez tous les registres ou ventilateurs installés dans le système d'évacuation afin d'éviter toute torsion ou tout déplacement de celui-ci dû au couple ou aux vibrations du ventilateur.